



Conseil de la Communauté Séance du 11 juillet 2024

Session ordinaire

Date de la convocation :

Le 04 juillet 2024

Date d'affichage :

Le 04 juillet 2024

Nombre de conseillers Communautaires :

En exercice : 33

Présents :

25 à 19h05

22 à 21h08

Votants : 32 à 19h05

30 à 21h08

Votes exprimés :

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, légalement convoqué s'est réuni le onze juillet deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures à l'Espace Communautaire – Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Yves AGUITON

Présents : Monsieur Yves AGUITON, Monsieur Brice RAVIER, Madame Sandra GUICHARD, Monsieur Jean CORNUAULT (jusqu'à 21h08), Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Lionel CHISSON (jusqu'à 21h08), Madame Evelyne LAUNAY, Monsieur Luc FAVIA, Madame Chantal ALEXANDRE, Monsieur Vincent RALLE, Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRE, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Monsieur Lionel LEVHA, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Pierre MORIN, Monsieur Jocelyn GARCONNET, Monsieur Philippe DENIAU, Monsieur Frédéric SAROUILLE (jusqu'à 21h08).

Pouvoirs : Monsieur Jean CORNUAULT à Madame Sandra GUICHARD (à partir de 21h08), Madame Myriam SANTACANA à Monsieur Brice RAVIER, Monsieur Lionel CHISSON à Madame Chantal ALEXANDRE (à partir de 21h08), Madame Karine ROUMANEIX à Monsieur Vincent RALLE, Monsieur Johnny VERCOUILLIE à Madame Corinne SIMONEAU, Monsieur Marc LEONARD à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Gérard LELEU à Monsieur Luc FAVIA, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARCONNET, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Frédéric SAROUILLE.

Absent(s) : Madame Gismonde GAUTHER-BERDON.

Secrétaire de séance : Madame Evelyne LAUNAY.

Délibération n°2024 - 07 - 11

Services à la population Contrat de Ville 2024-2030

Monsieur Yves AGUITON, Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-1750 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion sociale ;

Vu le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville ;

Vu la circulaire du 22 janvier 2019 et l'élaboration d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques en faveur des habitants des quartiers ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville dans les départements métropolitains ;

Vu la circulaire du 04 janvier 2024 relative à l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030.

Considérant que la Ville d'Amboise est compétente en matière de Politique de la Ville et que dans ce cadre, elle a élaboré le nouveau Contrat de Ville 2024-2030 visant à répondre aux enjeux spécifiques des deux quartiers prioritaires de La Verrerie et de Patte d'Oie/ Malétrenne/ Plaisance avec une priorités sur les 4 thématiques suivantes :

- L'insertion, la formation, l'accès à l'emploi ;
- La transition écologique et le cadre de vie ;
- La sécurité, la tranquillité publique et la citoyenneté ;
- La cohésion sociale et les émancipations.

Considérant que la Communauté de communes du Val d'Amboise est l'un des partenaires du Contrat de Ville 2024-2030 et souhaite s'engager au côté de la Ville d'Amboise, en lien avec ses compétences.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'engager** la Communauté de communes du Val d'Amboise sur la mise en œuvre d'actions entrant dans les objectifs définis dans le Contrat de Ville 2024-2030 joint en annexe.
- **D'autoriser** le Président à solliciter pour les actions portées par la Communauté de communes du Val d'Amboise, les subventions correspondantes auprès des divers financeurs, signataires ou non du contrat.
- **D'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Secrétaire de séance

Madame Evelyne LAUNAY



Le Président de la Communauté de communes du Val d'Amboise

Monsieur Yves AGUITON

